

VILLE DE BOUILLON

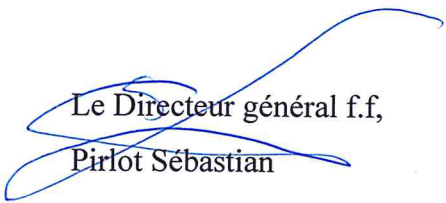
Province de Luxembourg - Arrondissement de Neufchâteau

A V I S

Conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre porte à la connaissance du public que le Conseil communal, en séance du 25 mai 2023, a approuvé l'ordonnance de police interdisant de consommer des boissons alcoolisées sur la voie publique.

La délibération adoptée à cet effet peut être consultée à l'Administration communale, Bureau du secrétariat, pendant les heures d'ouverture.

Fait à Bouillon, le 30 mai 2023.


Le Directeur général f.f,
Pirlot Sébastien


Le Bourgmestre,
Adam Patrick